

## Produit Statistique

### Structure et Mouvement de la population résidente (statistique légale valide au plan national)

Les statistiques sur la structure et le mouvement de la population produites par Statbel, l'office belge de statistique, fournissent des informations sur l'évolution du chiffre de la population résidente telle qu'inscrite au Registre national des personnes physique et définie par la loi. Elles contiennent principalement deux types de mesures : 1/ des mesures relatives aux caractéristiques de la population en début d'année (1er janvier) 2/ des mesures relatives au mouvement de la population selon différentes catégories d'événements : naissances, décès, immigrations, émigrations, changements d'état civil ou de nationalité.

## Mise à jour des métadonnées

*Mise à jour du document* 24/02/2025

## Présentation

|   |  |
|---|--|
| <i>Mots-clés</i>                            | Population résidente, Acquisition de la nationalité, Chiffre de la population, Migration, Démographie, Migration interne, Structure de la population, Migration internationale, Mouvement de la population, Mouvement naturel, Population, Naissances, Changement de nationalité, Décès, Perte de la nationalité, Changement de registre, Radiation d'office, Immigration, Réinscrits ayant été rayé, Emigration, Ajustement statistique |
| <i>Domaine</i>                              | 3.7.07. Population   |
| <i>Unité statistique - Titre</i>            | Personnes physiques résidant légalement en Belgique  |
| <i>Unité statistique - Description</i>      | Personnes physiques résidant légalement en Belgique.   |
| <i>Population statistique - Titre</i>       | Résidents en Belgique  |
| <i>Population statistique - Description</i> | La population résidant en Belgique   |
| <i>Couverture géographique</i>              | Belgique   |
| <i>Couverture temporelle</i>                | Depuis le 1er janvier 1992, annuel   |
| <i>Couverture sectorielle</i>               |  |
| <i>Autres couvertures</i>                   |  |

## Période de référence

|   |                |
|---|----------------|
| <i>Première période de référence disponible</i> | 1 janvier 1992 |
|---|----------------|

## Mandat institutionnel

|   |  |
|---|--|
| <i>Production statistique obligatoire</i> | Statistique produite en vertu d'une obligation légale belge, Statistique produite en vertu d'une obligation légale européenne  |
| <i>Référence légale</i>                   | Loi du 19 juillet 1991 relative aux [registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour] et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques., Loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques, Instructions pour la tenue à jour des informations du registre national, Loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente pour les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié, Règlement (UE) No 1260/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 20 novembre 2013 relatif aux statistiques démographiques européennes, Règlement (CE) N o 862/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant le règlement (CEE) no 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers |

## Confidentialité

|                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| <i>Confidentialité - Niveau</i> | Données non-confidentielles. |
|---------------------------------|------------------------------|

## Politique de publication

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <i>Calendrier de diffusion</i> | Le calendrier de diffusion est disponible via internet |
| <i>Périodicité</i>             | Annuelle   |

## Format de diffusion

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <i>Communiqué de presse</i>     |  |
| <i>Publications</i>             | Publication sur internet ( <a href="http://www.statbel.fgov.be">www.statbel.fgov.be</a> ), Thème Population, sous-thèmes Structure de la population et Évolution de la population. |
| <i>Base de données en ligne</i> |  |
| <i>Open Data</i>                | Population par secteur statistique [Période: depuis 2011], Population par lieu de résidence, nationalité, état civil, âge et sexe [Période: depuis 2009]                           |

## Format de diffusion

*Accès aux micro données*

*Autres*

## Accessibilité de la documentation

*Documentation sur la méthodologie*

*Documentation sur la qualité*

## Gestion de la qualité

*Assurance de la qualité*

*Évaluation de la qualité*

## Pertinence

*Besoins des utilisateurs* Institutions provinciales et locales., Bureau fédéral du Plan (BFP) ., Il y a plusieurs clients professionnels importants. Fédérations: association professionnelle, les organisations syndicales, les organisations patronales; universités, écoles supérieures ou autre établissement d'enseignement ., Banque nationale de Belgique (BNB)., se compose de représentants de trois grandes institutions : le SPF Economie, la Banque Nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan, Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...)., Services publics fédéraux (SPF, SPP et parastataux)., Services publics régionaux.

*Satisfaction des utilisateurs* Le contenu est satisfaisant, La précision est satisfaisante, La disponibilité est satisfaisante, Le contenu est partiellement satisfaisant pour d'autres raisons ., La précision est partiellement satisfaisante pour d'autres raisons ., La disponibilité est partiellement satisfaisante pour d'autres raisons .

*Exhaustivité*

## Exactitude et fiabilité

*Exactitude*

*Erreur d'échantillonnage*

*Erreur non due à l'échantillonnage*

## Actualité

|                  |  |
|------------------|--|
| <i>Actualité</i> | Résultats disponibles 6 mois après la période de référence |
|------------------|--|

## Comparabilité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <i>Comparabilité - Géographique</i>  | Géographiquement comparable .                 |
| <i>Comparabilité - Dans le temps</i> | Comparable dans le temps.                     |
| <i>Comparabilité - Sectorielle</i>   |   |
| <i>Comparabilité - Autre</i>         | Il y a d'autres changements méthodologiques . |

## Cohérence

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <i>Cohérence - Interne</i>        |  |
| <i>Cohérence - Entre domaines</i> |  |

## Révision des données

|   |  |
|---|--|
| <i>Révision des données - Politique</i> |  |
| <i>Révision des données - Pratique</i>  |  |

## Traitement statistique

|  |   |
|--|---|
| <i>Données de base - Enquêtes</i>                | -   |
| <i>Données de base - Données administratives</i> | Registre national des personnes physiques (RNPP)                                |
| <i>Données de base - Produits statistiques</i>   | Demobel   |
| <i>Fréquence de collecte des données</i>         | Continu   |
| <i>Collecte des données</i>                      | Réutilisation de données statistiques, Réutilisation de données administratives |
| <i>Élaboration des données</i>                   |   |
| <i>Ajustement</i>                                |   |

## Commentaires

|  |
|--|
| Réutilisation des données administratives - Les données RRNP sont réutilisées après nettoyage, intégration et développement des données par Statbel. |
|--|

## Documents liés

| <i>Titre</i>            | <i>URL</i>  |
|-------------------------|---|
| Calendrier de diffusion | <a href="https://statbel.fgov.be/fr/calendar">https://statbel.fgov.be/fr/calendar</a> |

## Identifiants externes

| <i>Type</i> | <i>ID</i>    |
|-------------|--------------|
| INVS        | INVS-9993000 |

## Variables statistiques

| <i>Titre</i>  | <i>Définition</i>   | <i>Unité/Nomenclature</i>  |
|---|---|--|
| .   | .   | .  |
| Sexe  | -   | Masculin/Féminin   |
| Age   | -   | Nombre d'années  |
| Naissances  | -   | Inconnu  |
| Décès   | -   | Inconnu  |
| Réinscrits ayant été rayé                                   | -   | Inconnu  |
| Ajustement statistique                                      | -   | Inconnu  |
| Nationalité   | Nationalité de la personne décédée.   | Nationalité (Belge / Etrangère)  |
| Mois de naissance   | Mois de naissance extrait de la date de naissance   | Mois de l'année  |
| Taille du ménage  | Nombre de personnes membres du ménage.  | Personne seule, 2 personnes, 3 personnes, 4 personnes, 5 personnes, 6 personnes ou plus. |
| (Chiffre officiel de la population résidente au 1er janvier | Le chiffre de la population résidente au 1er janvier de l'exercice est calculé sur base du nombre d'inscrits au RNPP et inclut l'ensemble des personnes qui ont leur résidence principale en Belgique, en ce compris les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le Royaume, mais en excluant les étrangers séjournant pour moins de trois mois dans le Royaume, les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière. | N (Fréquence absolue)  |
| Solde naturel   | Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.  | N (Fréquence absolue)  |

## Variables statistiques

|                                      |  |                       |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| Immigrations internes                | Le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence et qui résidaient auparavant dans une autre commune du Royaume (hors registre d'attente). Aussi désignées dans certaines publications comme Mouvement migratoire interne - entrées .  | N (Fréquence absolue) |
| Emigrations internes                 | Le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune du Royaume parce qu'elles ont été inscrites dans les registres d'une autre commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente). Aussi désignées dans certaines publications comme Mouvement migratoire interne - sorties .  | N (Fréquence absolue) |
| Migrations intra-communales          | Le nombre de personnes dont le changement du lieu de résidence au sein d'une commune a été enregistré.   | N (Fréquence absolue) |
| Solde migratoire interne             | Le solde migratoire interne est la différence entre le nombre d'immigrations internes enregistrées et le nombre d'émigrations internes enregistrées.   | N (Fréquence absolue) |
| Immigrations internationales totales | Le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente) et qui résidaient auparavant hors du Royaume (ou ne résidaient pas légalement dans une des communes du Royaume). Sont inclus les immigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007, mais aussi les immigrations internationales qui étaient exclues des statistiques de la DG SIE jusqu'à cette date, c'est-à-dire les réinscriptions de radiés d'office et les changements de registre (le passage du registre d'attente à un autre type de registre de demandeurs d'asile à la suite de la reconnaissance d'un statut de protection, d'une régularisation ou de l'obtention d'un statut autre que le statut de demandeurs d'asile qui permet l'inscription dans le registre de population, le registre des étrangers, le registre des étrangers privilégiés ou le registre des fonctionnaires de l'Union européenne). | N (Fréquence absolue) |

## Variables statistiques

|   |  |  |
|---|--|--|
| Emigrations internationales totales                                   | Le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune où elles résidaient précédemment (hors registre d'attente) et qui ne sont ni décédés ni inscrites dans une autre commune du Royaume. Sont incluses les émigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007, mais aussi les émigrations internationales qui étaient exclues des statistiques de la DG SIE jusqu'à cette date, c'est-à-dire les radiations d'office de personnes pour lesquelles il a été constaté que, bien qu'elles soient inscrites dans les registres d'une commune, elles ne résident plus de fait dans la commune et n'ont pas accompli les démarches permettant le maintien de leur inscription. | N (Fréquence absolue)                  |
| Solde des migrations internationales                                  | Le solde des migrations internationales est la différence entre le nombre d'immigrations internationales (totales) et le nombre d'émigrations internationales (totales)  | N (Fréquence absolue)                  |
| Obtention de la nationalité belge par un étranger                     | Le nombre de personnes de nationalité étrangère résidant et enregistrées dans une des communes du Royaume (dans un autre registre que le registre d'attente) qui ont obtenu la nationalité belge. Aussi désignée dans certaines publications comme 'Changements de nationalité - Etranger en Belgique'.  | N (Fréquence absolue)                  |
| Année de naissance  | -  | Date                                   |
| Jour de naissance   | -  | Date                                   |
| Pays de naissance   | -  | GEOBEL                                 |
| Lieu de naissance (pour les personnes nées en Belgique)               | -  | REFNIS                                 |
| Lieu de résidence   | -  | REFNIS                                 |
| Lien de parenté avec le chef de ménage                                | -  | Code RNPP des positions dans le ménage |
| Noyau familial  | -  | Inconnu                                |
| Lieu d'origine des migrants (uniquement pour les migrations internes) | -  | REFNIS                                 |

## Variables statistiques

|   |   |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| ou les émigrations internationales)   |   |                                 |
| Lieu de destination des migrants (uniquement pour les migrations internes ou les immigrations internationales)  | - | REFNIS                          |
| Pays de destination ou d'origine des migrants internationaux (uniquement pour les immigrations et les émigrations internationales)  | - | GEOBEL                          |
| Lieu de naissance de fait (uniquement pour les naissances)  | - | REFNIS                          |
| Lieu de décès de fait (uniquement pour les décès)   | - | REFNIS                          |
| Nationalité précédant l'obtention de la nationalité belge (uniquement pour les personnes obtenant la nationalité belge)   | - | Nationalité (Belge / Etrangère) |
| Justification du changement de nationalité  | - | Inconnu                         |
| Nationalité après la perte de la nationalité belge (uniquement pour les personnes perdant la nationalité belge)   | - | Nationalité (Belge / Etrangère) |
| Nationalité après le changement de nationalité d'un étranger qui obtient une autre nationalité que la nationalité belge (uniquement pour les étrangers qui obtiennent une | - | Nationalité (Belge / Etrangère) |

## Variables statistiques

|   |   |                                  |
|---|---|----------------------------------|
| autre nationalité que la nationalité belge)   |   |                                  |
| Etat civil précédant un changement d'état civil   | -   | Code RNPP d'état civil (/ Dates) |
| Etat civil après un changement d'état civil   | -   | Code RNPP d'état civil (/ Dates) |
| Nationalité d'origine (première nationalité enregistrée au RNPP)                                  | -   | Nationalité (Belge / Etrangère)  |
| Perte de la nationalité belge par un étranger (ou Changements de nationalité - Etranger en Belge) | Le nombre de personnes de nationalité belge résidant enregistrées dans une des communes du Royaume qui ont perdu la nationalité belge.  | N (Fréquence absolue)            |
| Changement de nationalité d'un étranger obtenant une nouvelle nationalité étrangère               | Le nombre de personnes de nationalité étrangère résidant et enregistrées dans une des communes du Royaume (dans un autre registre que le registre d'attente) qui ont acquis une nouvelle nationalité étrangère. Aussi désignées dans certaines publications comme 'Changements de nationalité - Etranger en étranger  | N (Fréquence absolue)            |
| Immigrations internationales (partielles) (ou Mouvement migratoire externe - Entrées)             | Le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente) et qui résidaient auparavant hors du Royaume (ou ne résidaient pas légalement dans une des communes du Royaume). Etaient exclues de ces immigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007 par la DG SIE les réinscriptions de radiés d'office et les changements de registre (le passage du registre d'attente à un autre type de registre de demandeurs d'asile à la suite de la reconnaissance d'un statut de protection, d'une régularisation ou de l'obtention d'un statut autre que le statut de demandeurs d'asile qui permet l'inscription dans le registre de population, le registre des étrangers, le registre des étrangers privilégiés ou le registre des fonctionnaires de l'Union européenne). A partir de 2008, une statistique plus complète de l'immigration internationale totale permet de prendre en compte l'ensemble | N (Fréquence absolue)            |

## Variables statistiques

|  |   |                       |
|--|---|-----------------------|
|  | des mouvements assimilables à des immigrations internationales (changements de registre et réinscriptions de radiés d'office).  |                       |
| Emigrations internationales (partielles) (ou Mouvement migratoire externe - Sorties) | Le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune où elles résidaient précédemment (hors registre d'attente) et qui ne sont ni décédés ni inscrites dans une autre commune du Royaume. Sont exclues de ces émigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007 par la DG SIE les radiations d'office de personnes pour lesquelles il a été constaté que, bien qu'elles soient inscrites dans les registres d'une commune, elles ne résident plus de fait dans la commune et n'ont pas accompli les démarches permettant le maintien de leur inscription. A partir de 2008, une statistique plus complète de l'émigration internationale totale permet de prendre en compte l'ensemble des mouvements assimilables à des émigrations internationales (y compris les radiations d'office). | N (Fréquence absolue) |
| Changements de registre  | Le nombre de personnes précédemment inscrites au registre d'attente (et donc non comptabilisés dans la population résidente au sens légal du terme) qui ont été inscrites dans le registre de la population, le registre des étrangers, le registre des étrangers privilégiés ou le registre des fonctionnaires de l'UE durant une période donnée.  | N (Fréquence absolue) |
| Radiations d'office  | Le nombre de personnes ayant été radié des registres d'une commune au moins 6 mois après le constat de leur départ non déclaré et suivant une décision du collège échevinal.  | N (Fréquence absolue) |
| Séparations  | Le nombre de séparations enregistrées au RNPP. Celui-ci comprend l'ensemble des séparations affectant des personnes inscrites au RNPP.  | N (Fréquence absolue) |
| Veuvages   | Le nombre de veuvages enregistrés au RNPP.  | N (Fréquence absolue) |

## Variables statistiques

|  |   |                                  |
|--|---|----------------------------------|
| (Chiffre officiel de la population résidente au 1er juillet) | Le chiffre de la population résidente au 1er juillet est calculé sur base du nombre d'inscrits au RNPP et inclut l'ensemble des personnes qui ont leur résidence principale en Belgique, en ce compris les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le Royaume, mais en excluant les étrangers séjournant pour moins de trois mois dans le Royaume, les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière. | N (Fréquence absolue)            |
| Etat civil   | Cette information comprend principalement l'état civil proprement dit et la date à partir de laquelle celui-ci doit être pris en considération. Les situations enregistrées sont très diverses et peuvent ne pas exister en droit belge.  | Code RNPP d'état civil (/ Dates) |
| Mariages   | -   | Inconnu                          |
| Divorces   | -   | Inconnu                          |